

CFAE

**Conférence de l'ambassadeur du royaume de Belgique,**

Son Excellence Patrick Vercauteren Drubbel

Saint-Cloud, le 4 avril 2011

**La situation politique en Belgique,  
ainsi que le bilan de la présidence belge du Conseil de l'Union Européenne**

**Présentation politique de la Belgique**

La Belgique, restée 300 jours sans gouvernement, a assuré la présidence de l'Union Européenne de juillet à décembre 2010. Pourtant, Flamands et Wallons ne se sont pas réconciliés, situation exaspérante pour beaucoup. Voici comment cela s'explique.

Quand, en 1830, la Belgique, indépendante des Pays-Bas est devenue une **monarchie constitutionnelle**, le français dominait lors des débats. En 1868, Léopold II accéda au trône et régna 44 ans, période qui vit le développement des colonies, protectorats et concessions, dont le Congo qui devint indépendant en 1960. En 1921 furent instaurés deux « unilinguismes » et décidée une frontière mouvante sauf pour la capitale. En 1962, la frontière linguistique définitive fut fixée. Quelques communes restèrent bilingues. Les tensions s'accrurent, surtout dans les universités.

La Belgique est un **état fédéral** avec trois niveaux de pouvoir : un niveau fédéral avec trois institutions, le gouvernement, le parlement et le sénat ; un niveau régional avec trois régions : la Wallonie, les Flandres et Bruxelles-capitale, et le niveau communautaire avec trois communautés linguistiques : francophone, néerlandophone et germanophone. L'enseignement, la culture et l'aide sociale sont gérés par les communautés. Le roi Albert II, qui règne depuis le 9 août 1994, est au sommet des institutions et incarne l'unité du royaume. La communauté flamande et la région flamande ont fusionné, la communauté francophone s'étend de la Wallonie à Bruxelles. De plus, 300 000 francophones habitent en région flamande et sont, pour 83 %, bilingues.

Bruxelles compte 90 % de francophones. La Wallonie, moteur de l'économie belge dans le domaine industriel au début du 20<sup>e</sup> siècle, a décliné vers 1960 au profit de l'économie flamande, qui s'est épanouie dans le domaine des nouvelles technologies.

**La Présidence européenne**

Le contexte : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010, pour la douzième fois, la Belgique a présidé le Conseil de l'Union Européenne dans un contexte économique et financier difficile. Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et a augmenté le pouvoir du Parlement européen qui participe à presque toutes les mesures législatives au détriment des présidences tournantes. **De nouvelles fonctions dirigeantes** ont été créées : le président permanent du Conseil Européen, Hermann van Rompuy, et une haute-représentante pour la politique extérieure et de défense commune, Madame Catherine Ashton. De plus, la réélection du président de la Commission, Monsieur Barroso, ne se fit pas sans difficulté.

Outre les mesures concrètes à prendre contre la crise économique et financière, les travaux du groupe de travail van Rompuy sur le renforcement de la gouvernance économique furent publiés alors que les états membres ne les avaient pas approuvés. Les difficultés budgétaires des états membres et la crise de la dette irlandaise rendirent les débuts de la présidence difficile. Enfin, la chute du gouvernement

belge le 22 avril 2010 et l'organisation d'élections parlementaires le 13 juin 2010 suscitèrent des appréhensions. Mais la présidence belge fut saluée comme une réussite par les médias étrangers.

**La présidence en trio** avec l'Espagne, la Belgique et la Hongrie, prévue par le traité de Lisbonne, crée un programme de 18 mois et oblige les membres du groupe à se prêter main-forte.

### Quels furent le programme de travail et les résultats obtenus durant cette présidence ?

Tout d'abord, **le traité de Lisbonne fut mis en œuvre** avec le Conseil Européen, le Conseil des Affaires Étrangères, l'adoption du budget 2011 de l'UE après l'échec de la conciliation entre le Conseil et le Parlement européen. Ensuite, « l'initiative citoyenne européenne » vit le jour : désormais, les citoyens européens pourront, s'ils sont assez nombreux, demander à la Commission d'examiner certaines propositions de loi.

En outre, **la gouvernance économique de l'UE a été renforcée** sous la présidence belge pour mieux coordonner les politiques économiques : à partir de 2011 les états membres doivent soumettre leurs projets budgétaires avec leurs programmes de réformes à un contrôle commun européen.

De plus, pour renforcer la **surveillance et la réglementation du secteur financier**, le Conseil et le Parlement européen ont créé des agences européennes chargées du contrôle de ce secteur. Ils ont créé un « comité européen du risque systémique ».

En juin 2010 a été lancé par le Conseil européen une stratégie pour la croissance et l'emploi, « **Europe 2020** » pour prévoir l'avenir. Des discussions au Conseil sur la numérisation, la mobilité des jeunes, l'innovation, les nouveaux métiers, la politique industrielle, la lutte contre la pauvreté, le renforcement du marché intérieur, ouvrent la voie à de nouvelles lois. Ainsi, un brevet européen va protéger l'innovation. La directive sur les paiements tardifs a fait l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement.

Enfin, la politique extérieure européenne a gagné en cohérence grâce au **Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE)**, de même que la réponse aux catastrophes. Le Pakistan a bénéficié de mesures commerciales préférentielles après avoir subi de graves inondations. Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la contrefaçon et l'UE a accepté que la Russie adhère à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Sous l'impulsion de la Belgique, l'Europe a présenté une position unanime à la conférence de Nagoya sur la biodiversité en octobre 2010 et à la conférence sur le climat à Cancun du 29 novembre au 10 décembre 2010. La directive « Eurovignette » permet maintenant de faire payer aux camions les coûts de la pollution de l'air et des nuisances sonores qu'ils engendrent. En outre, le Conseil et le Parlement européen, sous la présidence belge, ont révisé la directive concernant l'utilisation de substances dangereuses dans certains appareils. Le Conseil a approuvé une déclaration concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ainsi, durant la présidence belge, un accord sur 39 textes législatifs a été trouvé entre le Conseil et le Parlement européen. Le succès de cette présidence, selon Yves Leterme, doit beaucoup au respect de l'agenda européen, à la mise en œuvre du traité de Lisbonne, mais surtout au pragmatisme et à la qualité d'écoute belge dans les négociations entre les institutions européennes. Quand une décision européenne se prend, la présidence tournante y joue un grand rôle, même si la présidence du Conseil est devenue permanente ; la plus grande modification est intervenue au niveau de la politique extérieure et de sécurité communes.